

mentation qu'on note au budget des dépenses est sans doute attribuable à l'accroissement du nombre des pensionnés. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier le budget supplémentaire déposé il y a quelques instants mais je suis persuadé que s'il s'y trouvait un article destiné à résoudre ce problème, on l'aurait annoncé avec tambour et trompette.

J'ajouterai que plusieurs membres de notre parti et d'autres groupes politiques ont tenté d'obtenir du premier ministre (M. St-Laurent) ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) des renseignements qui pourraient indiquer si on a l'intention de s'occuper de cette question durant la présente session. Mais toutes les questions que nous posons reçoivent la réponse habituelle: le Gouvernement annoncera son programme en temps utile. Parfois, le sympathique ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me dit simplement: "Si ma réponse de la semaine dernière ne vous a pas aidé, je ne puis vous aider davantage cette semaine". Les réponses ne riment à rien dans tous les cas.

**L'hon. M. Martin:** Mieux vaudrait exprimer vos questions autrement.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, j'ai passé des nuits blanches à imaginer diverses façons de poser ma question sur les pensions de vieillesse dans l'espoir que le ministre fournirait une réponse convenable. De temps en temps, je me suis fait une règle de lui donner avis de mes questions, espérant qu'il se montrerait magnanime. J'ai même essayé de lui poser des questions sans le prévenir mais les réponses restent toujours vagues.

**M. Cruickshank:** Le député me permet-il une question?

**M. Knowles:** Assurément.

**M. Cruickshank:** Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas offert une augmentation, que les provinces d'Ontario et de Québec ont refusée et au sujet de laquelle elles ont fait de l'obstruction lors de la conférence fédérale-provinciale?

**M. Knowles:** C'est parfaitement vrai que, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945 et de 1946, le Gouvernement fédéral a offert de verser 100 p. 100 de la pension aux vieillards de 70 ans et plus et de se charger d'une part du versement aux personnes de 65 à 69 ans, et que les deux premiers ministres ont empêché...

**M. Cruickshank:** Puis-je poser une autre question?

**Une voix:** Attendez qu'il ait terminé.

**M. Cruickshank:** J'approuve ses paroles mais je lui pose une question. Le député nous dira-t-il quels étaient les premiers ministres de l'Ontario et du Québec à cette époque?

**M. Knowles:** Lorsque nous posons une question semblable, le Gouvernement nous répond: "Le député doit sûrement le savoir". Cependant au cas où le député l'ignorerait, je répondrai que le premier ministre du Québec était alors l'honorable Maurice Duplessis et le premier ministre de l'Ontario, l'honorable George Drew.

**M. Ross (Souris):** Quel était le premier ministre du Canada?

**M. Graydon:** Et le Gouvernement a refusé de convoquer à nouveau la conférence. Voilà la réponse.

**M. Drew:** Le Gouvernement refuse encore.

**M. Knowles:** A mon avis, ceux qui ont sabordé la conférence de 1945 et 1946 portent une lourde responsabilité. Mais le Gouvernement aussi porte une responsabilité, car il s'est servi du prétexte de ce sabotage,—quels qu'en aient été les auteurs,—pour ne rien faire au cours des années écoulées depuis lors.

**M. Graydon:** Le Gouvernement est responsable de l'échec de la conférence; il ne faut pas s'en prendre à nous.

**M. Knowles:** Cela ne change rien en l'occurrence. L'échec de la conférence a servi et sert encore d'excuse à l'inaction. Cependant, le coût de la vie a augmenté et la situation des vieillards pensionnés a empiré.

Non seulement ne relève-t-on aucun indice de l'amélioration prochaine de leur situation grâce à l'un ou l'autre des moyens que j'ai mentionnés, mais il se trouve que, parmi les motions des simples députés inscrites au *Feuilleton*, aucune ne porte sur la modification de la loi de la pension de vieillesse. Les députés s'attendaient apparemment à l'intervention du Gouvernement. Le *Feuilleton* renferme plusieurs motions quelque peu différentes de celle qui devrait y figurer, en ce sens qu'elles visent un projet que j'ai moi-même préconisé, un plan général d'assurance sociale à participation. En attendant, même ceux d'entre nous qui proposent un tel plan se rendent compte que les vieillards pensionnés seront réduits à la famine jusqu'à l'adoption d'une loi parfaite.

La seule chose possible pour le moment, c'est que le Gouvernement soumette à la Chambre un projet d'amendement à la loi des pensions de vieillesse, en vue de relever la